

Internat-1^{er} degré

Écoles publiques

Association Les Mots des Hauts
Centre Académique de Lecture-Ecriture
(C.A.L.E)
5, impasse des écoles
97431 Plaine des Palmistes
☎ : 0262 47 54 31
ce.9741532X@ac-reunion.fr
site internet: www.lecale.site

Cher.es collègues,

- ❑ Voici quelques informations pour mettre en place un séjour **de 5 jours (parfois réduit si lundi férié etc) avec nuitées - internat-** au CALÉ de La Plaine-des-Palmistes :

Cf. <https://www.ac-reunion.fr/vie-de-leleve/elevés-et-scolarité/sorties-scolaires/ecoles-publiques-du-premier-degre.html>

Demande de séjour

- ❑ Nous retourner la fiche de vœux **(le plus rapidement possible)** ;
- ❑ Au mois d'août ou en tout cas dans les meilleurs délais, nous ferons parvenir à l'établissement :
 - un engagement d'accueil (confirmation du séjour) ;
 - deux factures pro forma : une concernant la participation famille, l'autre la participation de la **caisse des écoles** de la commune de l'école.

Avant le séjour au CALÉ

- ❑ Dès la rentrée scolaire, demander par courrier à la **caisse des écoles de la commune** un accord de principe pour le financement du séjour. Y joindre **la facture pro forma** éditée par le CALÉ ainsi que le projet pédagogique ;
 - ❑ Constituer le **dossier académique** de demande d'autorisation de sortie régulière ou occasionnelle avec nuitée, y joindre l'engagement d'accueil » et l'emploi du temps type remis par le CALÉ. Ce dossier est à transmettre **en trois exemplaires à l'IEN au plus tard 5 semaines avant le séjour (vacances scolaires non comprises)**.
 - ❑ **Organiser le transport et son financement** pour l'aller et le retour ;
 - ❑ Rencontrer les parents d'élèves, les informer de ce séjour et de ses modalités ;
 - ❑ Prévoir, selon l'effectif et le niveau de la classe (maternelle ou élémentaire), deux ou trois (voire plus) adultes accompagnateurs pour la durée du séjour.
- ❑ **Le financement des séjours :**

Somme à prévoir : 20,00€/jour/élève (école primaire publique).

Cette somme est financée par la participation **des familles ou de la coopérative** de l'école : 20 €/jour/élève, soit 100,00 €/élève pour la semaine.

Pour information :

- **Conseil Régional** : 8,50€/jour/élève. La demande de subvention annuelle est faite par l'Association « Les Mots des Hauts » pour le CALE de la Plaine des Palmistes.
- **Caisse des écoles** de la commune concernée : 8,38€/jour/élève. La demande se fait par la transmission d'une facture pro forma établie par le CALE. En fin de séjour, la somme allouée est versée directement à l'Association « Les Mots des Hauts » par virement.

En aucun cas, ces différents financements (Région et commune) ne doivent être déduits de la somme demandée ci-dessus (20,00€/jour/élève) à l'école ou/et aux familles.

- **Jeunesse en Plein Air (JPA)** sous conditions - Faire la demande auprès de la JPA. Pour plus d'informations, contacter Monsieur CADET Daniel 06.92.66.81.35 - jpacomite974@gmail.com.

Ces montants couvrent :

- Les frais d'hébergement et les repas des élèves.
Le séjour est gratuit pour l'enseignant.e et 2 adultes accompagnateurs.trices bénévoles, ou 2 enseignants + 1 adulte accompagnateur.
- Les prestations des intervenant.es (activités péri-scolaires) :
 - Un.e animateur.rice sportif.ve
 - Un.e conteur.euse
 - Un.e musicien.ne
- Une sortie en bus à proximité (par ex la forêt de Bébour-Bélouve ou volcan ou Grand Etang...) avec un guide PREN conventionné avec le Parc National ou un atelier au Domaine des Tourelles ou une activité type course d'orientation ou parc Acroplaine
- Les frais de fonctionnement du CALE

Envoyer par mail, avant la première rencontre avec l'équipe du centre, **la fiche de vœux dûment complétée et signée, la fiche de préparation** qui détaille le projet de classe inscrit au projet d'école, les attentes pédagogiques et professionnelles dudit séjour.

- Préparation du séjour.** Le jour de cette rencontre est fixé d'un commun accord entre l'enseignant.e responsable du projet et l'équipe du CALE.

La réunion de préparation pourra (devra pour les enseignants n'étant jamais venus) se faire en présentiel, le mercredi au CALE ou en distanciel (visioconférence ou téléphone, jour et heure à définir ensemble : pour les enseignants étant déjà venus au CALE).

- Lors de cette réunion, il sera rédigé un compte rendu précisant :
- **Le projet pédagogique à mener** pendant le séjour, les compétences visées dans les domaines du lire, dire, écrire, l'emploi du temps de la semaine, **les attentes de l'enseignant.e et le profil de la classe** ;
 - **Le rôle** de l'enseignant.e pendant le séjour ainsi que celui des parents accompagnateurs ;
 - **Le règlement intérieur** du CALÉ et les consignes de sécurité
- De son côté, l'enseignant.e remettra à l'équipe du CALE :
- **La liste des élèves et des accompagnateurs.trices,**
 - **Les interdits alimentaires des élèves et des accompagnateurs.trices (au plus tard 1 semaine avant le séjour !),**
 - **Les problèmes de santé éventuels de certain.e.s élèves,**
 - **L'attestation de financement de la mairie (bon de commande de la Caisse des écoles pour le règlement des 8,38 euros/jour/élève)**

- L'attestation de formation aux premiers secours AFPS ou diplôme équivalent (**obligatoire** pour au moins un.e accompagnateur.trice - enseignant.e ou parent...)
- L'assurance école
 - Le projet pédagogique
- **Une semaine avant le séjour** : faire parvenir le nombre exact d'élèves et d'accompagnateurs.trices. + liste des restrictions alimentaires.

Le dernier jour du séjour

- Effectuer le règlement du séjour par chèque ou par virement à l'ordre de *l'association Les Mots des Hauts*

Après le séjour

- Nous retourner la **fiche** bilan dûment complétée qui aura été remise à la fin du séjour au CALÉ.
- Nous transmettre si possible **les productions finales** des élèves.

Pour plus d'informations, merci de nous contacter par mail ou par téléphone.

Bien cordialement.

Enrico Bernardini
Responsable du CALÉ